**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 11 mars 2020**

**1 – VOTE DES TAUX**

Ce point sera remis à l’ordre du jour du prochain conseil municipal.

**2 – COMPTE ADMINISTRATIF**

* Madame VENET, Adjoint, présente le compte administratif 2019 du budget communal qui s’établit ainsi :

Fonctionnement : Recettes 324 229.03 €

 Dépenses 317 005.73 €

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Résultat 2019 23 223.30 €

Excédent 119 012.41 €

Résultat reporté 142 235.71 €

Investissement : Recettes 185 822.36 €

 Dépenses 164 263.07 €

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Résultat 2019 21 559.29 €

Excédent 84 954.67 €

Résultat reporté 106 613.96 €

* Madame VENET, Adjoint, présente le compte administratif 2019 du budget assainissement qui s’établit ainsi :

Fonctionnement : Recettes 52 455.72 €

 Dépenses 39 988.93 €

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Résultat 2019 12 446.79 €

Excédent 40 250.01 €

Résultat reporté 52 716.80 €

Investissement : Recettes 19 625.53 €

 Dépenses 32 287.85 €

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Résultat 2019 - 12 662.32 €

Excédent 55 959.70 €

Résultat reporté 43 297.38 €

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité ces comptes administratifs et les affectations de résultat.

**3 – COMPTES DE GESTION**

M. le Maire présente les comptes de gestion 2019 (commune et assainissement) établis par la trésorerie. Les résultats sont identiques aux comptes administratifs. Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité les comptes de gestion 2019 de Mme la Trésorière.

**4 – BUDGET PRIMITIF**

Madame VENET, adjointe au maire, présente les budgets primitifs 2020 qui s’établissent ainsi :

* Budget commune :

 Section de fonctionnement 398 583.71 €

 Section d’investissement 386 423.00 €

* Budget assainissement :

 Section d’exploitation 105 847.80 €

 Section d’investissement 253 901.38 €

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité les budgets primitifs 2020 (commune et assainissement).

Le Conseil Municipal prolonge à l’unanimité l’attribution des subventions aux associations, la délibération est prolongé jusqu’au 31 décembre 2020.

**5 – CONVENTION FOOT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’une réunion avec l’association du foot ASSL a eu lieu concernant la participation aux frais de fonctionnement en électricité et en eau. Ce dispositif avait été mis en place pour sensibiliser les associations dans le cadre des utilisations des locaux.

La commune constate que ces fluides augmentent toujours.

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité la prise en charge par la commune de 4000 €, en dessous l’association ne sera pas facturée et au-delà l’association devra régler la différence.

**6 – DEVIS VOIRIE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis : ces travaux de voirie sont encadrés par l’accord cadre de la CC de Forez Est

-Route de Marclopt : Eiffage 53 582.14 € TTC

-Route de Magneux : Eiffage 55 278.68 € TTC

Le Conseil Municipal approuve ces devis et autorise Monsieur le Maire à les signer.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis d’Eiffage concernant les travaux d’aménagement et de sécurité sur la Rue de la Thoranche d’un montant de 23 771.70 € TTC. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès du département pour ces travaux.

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité cette demande de subvention.

**Informations diverses :**

* Monsieur POYADE :
	+ Maison Felix-Gonnet : Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité la reconstruction l’identique.
	+ Auberge de la Conche : Une dénonciation du bail est en cours.